

MOBILITÉ

Covoiturage et transports quasi gratuit : la Belgique roule pour le climat

Après l'expérimentation de covoiturage innovant menée depuis trois ans sur une portion d'autoroute entre Arlon et Luxembourg, la Belgique poursuit ses efforts en matière de mobilité avec, cette fois, la presque gratuité annoncée des transports wallons.

Publié par [Aymeric Henniaux](#) le 17/06/2022 | 998 vues

2 commentaires

2 PARTAGES

[f Je partage](#)

[Twitter](#)

[in LinkedIn](#)

[Restez informé](#)



La statistique en avait fait bondir plus d'un : en Belgique, **plus de huit automobilistes sur dix sont seuls dans leur voiture** lors de leurs déplacements, qu'ils soient professionnels ou personnels. Conscient des enjeux en termes de fluidité du trafic mais surtout de l'indispensable nécessité d'agir pour le climat en réduisant l'empreinte carbone du territoire, le gouvernement wallon a lancé un vaste programme destiné à définir sa vision de la mobilité à l'horizon 2030. Baptisé « FAST » pour Fluidité, Accessibilité, Sécurité, Santé et Transport modal, le projet s'enrichit d'année en année de nouvelles initiatives.

En 2019, du covoiturage innovant

Inédit en Europe, l'un des **projets du FAST** est expérimenté depuis 2019 en province du Luxembourg, sur une dizaine de kilomètres de l'A4 entre Arlon et Sterpenich en direction du grand-duché. Se voulant contribuer à la décongestion du trafic routier, il consiste à autoriser les véhicules légers d'utiliser la bande d'arrêt d'urgence, à droite de la chaussée, en cas d'embouteillage. Pour rester en règle et avoir le droit d'emprunter cette voie réservée au covoiturage, le conducteur doit transporter au moins deux personnes avec lui (trois au minimum donc dans la voiture) et a l'interdiction de dépasser les 50 km/h.

Des caméras ont d'ailleurs été placées sur la portion de route afin de s'assurer que chaque automobiliste joue le jeu. Cependant, si l'idée a pu séduire sur le papier, le projet n'a en revanche pas forcément eu le succès escompté, trop peu de véhicules empruntant encore cette voie aujourd'hui.

À la rentrée, des transports à 1 € en Wallonie

1 euro par mois soit 12 euros à l'année. Initialement prévue pour 2023 pour les jeunes de 18 à 24 ans, la mesure devait déjà concerner les seniors de 65 ans et plus, ainsi que les publics BIM (bénéficiaires d'intervention majorée), dès la prochaine rentrée scolaire. Elle s'appliquera donc à l'ensemble de ces catégories d'usagers dès septembre prochain. Une manière de « *contribuer à rendre les bus et les trams plus attractifs, d'autant plus dans cette période de crise énergétique et de coût exorbitant du carburant* », souligne Philippe Henry, le ministre du Climat, de l'Énergie et de la Mobilité du gouvernement wallon. **L'abonnement donnera accès à l'ensemble du réseau, y compris les lignes express.**

Une opportunité notamment pour les frontaliers qui, après la gratuité des transports instaurée depuis mars 2020 au Luxembourg, n'auront désormais presque plus rien à déboursier pour leur abonnement de transport belge.

Lire : [Transports gratuits : toutes les réponses à vos questions...](#)

Ne manquez aucune actualité. Inscrivez-vous gratuitement à la newsletter !

Mon adresse email

JE M'ABONNE !

J'accepte de recevoir cette newsletter en sachant que je peux me désabonner facilement à tout moment.

 [RÉAGIR À CET ARTICLE](#)

[2 COMMENTAIRES PLUS BAS](#)

AILLEURS SUR LE WEB



[6 raisons de choisir la destination Languedoc-Camargue](#)

Occitanie



[La formation continue : comment bien préparer un projet ?](#)

Chambre des Métiers



[Réussir au quotidien à booster son épargne sur le long terme](#)

Mylife



[Dossier « Les petits gestes pour épargner »](#)

Mylife



[Obtenir un diplôme universitaire en conciliant travail et études !](#)

ISEC



[A quoi sert l'indexation ?](#)

ING Luxembourg